

RCA OCT 10 05249
243455 COME UR
21377 COMEU B
21377 COMEU B

DE : C.C.E. BRUXELLES - 531193 - LECTEUR OPTIQUE
A : BUREAU C.E. - WASHINGTON
REF: 10:26 10-10-81 000028948 - 000029322

1	✓
TR.	✓ 4x
I.S.	9
FIN.	✓✓
AGR.	✓
ENE.	✓
R.D	✓
ADM.	✓
S.A.	✓
	✓
	✓

432

DUPLICATA POSSIBLE
TELEX NR 239736-SG BERL 12/106

Commissariat Central

TELEX HEBDOMADAIRE NR 57 DU 9.10.1981 DESTINE A L ENSEMBLE DES DELEGATIONS EXTERIEURES ET BUREAUX DE PRESSE ET D'INFORMATION INDEPENDANTS DANS LES PAYS TIERS.

1. INTRODUCTION

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE, PROF. DR. KARL CARSTENS, A EFFECTUE UNE VISITE OFFICIELLE AUPRES DE LA COMMISSION LE 7 OCTOBRE. IL A PARTICIPE A UNE REUNION DE LA COMMISSION DEVANT LAQUELLE IL A SOULIGNE SON ENGAGEMENT PERSONNEL ET L'ENGAGEMENT DU GOUVERNEMENT ALLEMAND POUR LE DEVELOPPEMENT ET LE RENFORCEMENT DE LA CONSTRUCTION COMMUNAUTAIRE ET PARTICULIEREMENT DES INSTITUTIONS.

AU COURS DE CETTE SEANCE ONT ETE PARTICULIEREMENT EVOQUES L'APPROFONDISSEMENT DU MARCHÉ COMMUN, LES PROBLEMES MONETAIRES ET LE SME, LES POLITIQUES INDUSTRIELLE, COMMERCIALE, DE L ENERGIE ET DU DEVELOPPEMENT, AINSI QUE LES NEGOCIATIONS D'ELARGISSEMENT.

DANS LEURS ALLOCUTIONS, LE PRESIDENT CARSTENS COMME LE PRESIDENT THORN ONT EXPRIME LEUR EMOTION DEVANT L'ASSASSINAT DU PRESIDENT SADATE ET LEURS PREOCCUPATIONS DEVANT LES CONSEQUENCES DE SA DISPARITION (LE PRESIDENT THORN ASSISTERA SAMEDI AUX OBSEQUES DU PRESIDENT EGYPTIEN).

2. AFFAIRES INTERIEURES

2.1 REAMENAGEMENT DES PARITES MONETAIRES

COMMENTANT LES DECISIONS INTERVENUES AU COURS DU DERNIER WEEK-END, LE VICE-PRESIDENT ORTOLI A INDIQUE QUE LA COMMISSION QUI A PLEINEMENT PARTICIPE AUX TRAVAUX PREPARATOIRES, A NOTE AVEC SATISFACTION QUE LES DECISIONS RESPECTENT LE PRINCIPE DES TAUX FIXES ET AJUSTABLES, A LA BASE DU SME. LA COMMISSION CONSIDERE QUE LES NOUVELLES PARITES SONT REALISTES ET DEVRAIENT CONTRIBUER A ACCROITRE LA CONVERGENCE ENTRE LES ECONOMIES DES ETATS MEMBRES ET RENFORCER LE SME. ELLE RELEVE A CET EGARD NOTAMMENT LA MODERATION DE L'INFLATION DANS LES PAYS DONT LA MONNAIE A ETE REAPPRECIEE ET LA NECESSITE D'UNE RIGUEUR ACCRUE DE LA POLITIQUE MONETAIRE DES PAYS DONT LA MONNAIE A ETE DEPRECIEE.

AU PLAN AGRO-MONETAIRE, LA COMMISSION ET LE CONSEIL SUIVENT ATTENTIVEMENT LES IMPLICATIONS DE CES AMENAGEMENTS.

LA COMMISSION A HABILITE SON PRESIDENT A PROCEDER AUX MODIFICATIONS DES REGLEMENTS EN VIGUEUR SUR LES POINTS SUIVANTS :

- FIXATION DES NOUVEAUX MCM
- FIXATION DES MONTANTS DIFFERENTIELS POUR LES GRAINES DE COLZA ET DE NAVETTE
- PERMETTRE DES MCM SUR LE COMMERCE DANS LE BENELUX
- EXONERATION DE L'APPLICATION DES MCM DANS CERTAINS CAS.

CE VENDREDI, LE C.S.A. A APPROUVE UNE PROPOSITION DE REGLEMENT VISANT UNE DEVALUATION DU TAUX VERT DU FRANC FRANCAIS QUI EVITERA L'INTRODUCTION DE MCM POUR LES ECHANGES AGRICOLES DE LA FRANCE.

2.2 MANDAT DU 30 MAI

CONFORMEMENT AU CALENDRIER QU'ELLE S'ETAIT FIXE, LA COMMISSION A ADOPTE DES COMMUNICATIONS AU CONSEIL SUR LES THEMES SUIVANTS :

A) STRATEGIE COMMUNE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT, A L'INSTAR DE CE QU'ELLE A DEJA PROPOSE POUR L'ENERGIE.

B) RENFORCEMENT DU MARCHÉ INTERIEUR, ASSOUPPLISSEMENT ET HARMONISATION DES CONTROLES AUX FRONTIERES ENTRE ETATS MEMBRES.

C) AGRICULTURE MEDITERRANEENNE :

-AMENAGEMENT DES ORGANISATIONS DE MARCHÉ ET DES INTERVENTIONS POUR LES FRUITS ET LEGUMES (Y COMPRIS UNE RESTRUCTURATION DE LA PRODUCTION D'AGRUMES) ET POUR LE VIN (OU ELLE PROPOSE D'INTRODUIRE LA DISTILLATION PREVENTIVE)

-RESTRUCTURATION DE LA PRODUCTION ET DE LA COMMERCIALISATION D'HUILE D'OLIVE DANS LA COMMUNAUTE ET PERSPECTIVES DES NEGOCIATIONS AVEC L'ESPAGNE COMME DANS LE CADRE DU GATT (LA COMMUNAUTE REEXAMINERAIT A L'ISSUE DE LA PERIODE D'ADAPTATION, AUSSI LONGUE QUE LE PERMETTRA LA PERIODE DE TRANSITION, LES CONSEQUENCES FINANCIERES DU FONCTIONNEMENT DE LA NOUVELLE ORGANISATION, LE REGIME DES ECHANGES ET LE PROJET D'INSTITUTION D'UNE TAXE A LA CONSOMMATION).

LA COMMISSION POURSUIVRA SES REFLEXIONS SUR L'INNOVATION INDUSTRIELLE ET SUR LES CREATIONS D'EMPLOIS. L'ENSEMBLE DES AUTRES COMMUNICATIONS DE LA COMMISSION SUR LES SUITES A DONNER AU MANDAT, NOTAMMENT EN MATIERE AGRICOLE, FERA L'OBJET DE DELIBERATIONS DE LA COMMISSION LES 21, 22 ET 23 OCTOBRE.

2.3 NATIONALISATIONS EN FRANCE

LA COMMISSION A PROCÉDÉ A UN PREMIER ECHANGE DE VUES SUR LES IMPLICATIONS COMMUNAUTAIRES POSSIBLES DES PROJETS DE NATIONALISATIONS DU GOUVERNEMENT FRANCAIS. ELLE ETAIT GUIDÉE A CET EGARD PAR LA JURISPRUDENCE DE LA COUR DE JUSTICE ET UNE ETUDE DE SON SERVICE JURIDIQUE.

BLE (CONSOMMATION HUMAINE)	275.000	TONNES
ORGE	25.000	TONNES
RIZ	10.000	TONNES
VIANDE DE BOEUF	10.000	TONNES
BEURRE	5.000	TONNES
CITRONS	30.000	TONNES

LA LIVRAISON DE CES QUANTITES EST ENVISAGEE AVANT LE 31 DECEMBRE 1981. LE CONSEIL SE PRONONCERA EN TEMPS UTILE AU SUJET DU RESTANT DES LIVRAISONS PROPOSEES PAR LA COMMISSION QUI COUVRE LE PREMIER TRIMESTRE 1982.

4.3. BURUNDI : VISITE DE M. VAMBIMANA, MINISTRE A.E.

A L'OCCASION DE SA VISITE A M. PISANI LE 7 OCTOBRE, M. VAMBIMANA A NOTAMMENT INSISTE SUR LA NECESSITE D'ACTIVER LES TRAVAUX SUR LES DIFFERENTS CORRIDORS DE TRANSPORTS DEBOUCHANT A NOMBASSA ET DAR-ES-SALAM.

4.4 LA FAIR DANS LE MONDE

M. PISANI A PRESENTE AUX REPRESENTANTS PERMANENTS LE PLAN D'ACTION ADOPTE LA SEMAINE DERNIERE PAR LA COMMISSION. SOULIGNANT LA DIMENSION POLITIQUE DE CE PROGRAMME, DANS LA PERSPECTIVE NOTAMMENT DU SOMMET DE CANCUN ET DU PROCHAIN CONSEIL DE

LA FAO (9.11), M. PISANI A INSISTE POUR QUE LE CONSEIL "AFFAIRES GENERALES" DU 26.10 PRENNE UNE DECISION DE PRINCIPE, PERMETTANT AU CONSEIL "DEVELOPPEMENT" DU 3.11 DE FINALISER LA MECANIQUE DE L'ACTION A LANCER.

4.5 A.C.P.

IL A ETE PROCEDE LE 8 OCTOBRE A BRUXELLES A LA SIGNATURE, AU NIVEAU DES AMBASSADEURS, D UN PROTOCOLE A LA CONVENTION DE LOME II, SUITE A L'ADHESION DE LA GRECE.

4.6 SUCRE

A. MESURES COMMUNAUTAIRES

LA PRODUCTION COMMUNAUTAIRE PENDANT LA CAMPAGNE JUILLET 1981 - JUIN 1982 ATTEINDRA, D'APRES LES DERNIERES ESTIMATIONS, LE NIVEAU RECORD D'ENVIRON 14 MIO DE T., ET CELA DANS UN CONTEXTE MONDIAL DE PRIX TRES BAS.

FACE A CETTE SITUATION, PRODUCTEURS COMMUNAUTAIRES ET COMMISSION ONT DECIDE DE PRENDRE DES MESURES CONSISTANT A RETIRER CERTAINES QUANTITES DE SUCRE DU MARCHÉ :

LA COMMISSION A ARRETE SA POSITION EN VUE DU DEBAT DE LA SEMAINE PROCHAINE DANS LE PARLEMENT.

3. ELARGISSEMENT

3.1 ESPAGNE

M. TUGENDHAT S'EST RENDU A MADRID EN VISITE OFFICIELLE LES 5 ET 6 OCTOBRE. IL A EU DES ENTRETIENS AVEC DIVERS MINISTRES (FINANCES, ECONOMIE ET COMMERCE, AFFAIRES ETRANGERES) AINSI QU'AVEC LE SECRETAIRE D ETAT CHARGE DES RELATIONS AVEC LES COMMUNAUTES EUROPEENNES. LES ENTRETIENS ONT NOTAMMENT PORTE SUR LE PROBLEME DE L INTRODUCTION DE LA TVA EN ESPAGNE : M. TUGENDHAT A PARTICULIEREMENT INSISTE SUR LA NECESSITE DE PROCEDER A CETTE OPERATION LORS DE L'ADHESION AU PLUS TARD.

M. TUGENDHAT A EN OUTRE OUVERT UNE TABLE RONDE ORGANISEE PAR LES ASSUREURS ESPAGNOLS.

4. RELATIONS EXTERIEURES

4.1 JAPON

UNE MISSION DU KEIDANREN COMPOSEE DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS DES PLUS GRANDES FIRMES JAPONAISES, AVEC A SA TETE SON PRESIDENT, M. INAYAMA, A RENDU VISITE A LA COMMISSION. CETTE MISSION PARCOURT L'EUROPE AFIN DE SE RENDRE COMPTE SUR PLACE DE L ETAT D'ESPRIT DES AUTORITES GOUVERNEMENTALES ET DES INDUSTRIELS EUROPEENS. CETTE MISSION A ETE VOULUE PAR LE GOUVERNEMENT JAPONAIS ET EST ACCOMPAGNEE D OFFICIELS DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES, DES FINANCES ET DU MITI. ELLE SOUHAITE AMELIORER L'ETAT DES RELATIONS EUROPE-JAPON SURTOUT PAR LA PROMOTION DE LA COOPERATION INDUSTRIELLE. LA MISSION A ETE RECUE PAR LE PRESIDENT THORN ET LES VICE-PRESIDENT HAFERKAMP ET DAVIGNON AINSI QUE PAR M. NARJES.

LA COMMISSION A PU, UNE NOUVELLE FOIS, EXPRIMER SES INQUIETUDES QUANT AU DEFICIT COMMERCIAL GRANDISSANT ENTRE CEE ET JAPON ET REITERER SA DEMANDE D ABOUTIR A DES MESURES CONCRETES PERMETTANT DE REDRESSER RAPIDEMENT LA SITUATION, NOTAMMENT PAR UNE REELLE OUVERTURE DU MARCHÉ JAPONAIS POUR LES PRODUITS MANUFACTURES.

4.2 FOURNITURE DE PRODUITS ALIMENTAIRES A LA POLOGNE

LE CONSEIL A FINALISE COMME SUIV LA ZONE TRANCHE DES POSSIBILITES D'ACHATS SUPPLEMENTAIRES A DES PRIX FAVORABLES POUR LES PRODUITS ET QUANTITES SUIVANTS (CADRE INDICATIF) :

- LES PRODUCTEURS ONT ANNONCE LE 18 SEPTEMBRE LEUR DECISION DE STOCKER JUSQU'A LA CAMPAGNE 1982-83 UNE PARTIE IMPORTANTE DE LEUR SUCRE C,

- LA COMMISSION, AVEC L'APPROBATION DU COMITE DE GESTION, A DECIDE DE RECONSTITUER LES STOCKS COMMUNAUTAIRES, LES FAISANT PASSER PENDANT LA CAMPAGNE 1981-82 DE 1,2 MIO DE T. A 1,8. LA QUANTITE DE SUCRE COMMUNAUTAIRE A EXPORTER D'ICI JUII 1982 SERA REDUITE D'AUTANT.

ON PEUT ESTIMER A ENVIRON 1,7 A 1,9 MILLIONS DE TONNES AU TOTAL LE SUCRE AINSI RETENU DU MARCHE MONDIAL PAR LA COMMUNAUTE.

B. GATT

LE CONSEIL DU GATT A EXAMINE, DU 22 AU 25 SEPTEMBRE, LE NOUVEAU REGIME SUCRIER DE LA COMMUNAUTE. LA COMMUNAUTE A FAIT VALOIR, CONTRE L'AVIS DE CERTAINES PARTIES CONTRACTANTES (SURTOUT AUSTRALIE, BRESIL, USA) QUE CE REGIME, QUI PREVOIT LE FINANCEMENT DES RESTITUTIONS A L'EXPORTATION PAR LES PRODUCTEURS EUX-MEMES, EST CONFORME AUX REGLES DU GATT.

LE CONSEIL DU GATT A CREE UN GROUPE DE TRAVAIL POUR POURSUIVRE L'EXAMEN DE LA "SITUATION", ET FAIRE RAPPORT AU CONSEIL DANS SIX MOIS. (LES MEMBRES DU GROUPE, QUAND ILS PROCEDERONT A CE NOUVEL EXAMEN, POURRONT INVOQUER TOUT ELEMENT AYANT UNE INCIDENCE SUR L'EXAMEN DE CE PROBLEME).

5. QUESTIONS INSTITUTIONNELLES

LA COMMISSION A TRANSMIS AU PARLEMENT UNE COMMUNICATION OU ELLE DEVELOPPE SES VUES ET SES ORIENTATIONS CONCERNANT L'EVOLUTION DES INSTITUTIONS DE LA COMMUNAUTE. LES PROPOSITIONS DE LA COMMISSION VISENT A REVIVIFIER LE ROLE DE LA COMMISSION ET PRESERVER SES PREROGATIVES AINSI QU'A PERMETTRE AU PARLEMENT D'ETENDRE SON INFLUENCE DANS LE DOMAINE LEGISLATIF PAR DES MESURES S'INSCRIVANT DANS LE CADRE DES TRAITES.

SI ULTERIEUREMENT UN NOUVEAU TRAITE D'UNION EUROPEENNE EST ELABORE, IL DEVRAIT PREVOIR UNE EXTENSION DES POUVOIRS DU PARLEMENT, SPECIALEMENT EN MATIERE LEGISLATIVE, ET LE PARLEMENT DEVRAIT ETRE ASSOCIE A CETTE ELABORATION.

E. NOEL, SECRETAIRE GENERAL, COMEUR
RNNN

24 455
21877 COMEU B

GlobalTelegram

GlobalTelegram

212-248-7000

Reply via RCA: call 212-248-7000

Reply via RCA: call 212-248-7000